

La politique tchadienne de la France sous Valéry Giscard d'Estaing

Vers la prise en compte de la rébellion

DURANT les deux premières présidences de la Cinquième République française, la rébellion du Nord-Tchad n'eut guère les faveurs de l'Élysée ; l'interlocuteur de la France était exclusivement le gouvernement tchadien. Il fallut attendre la période giscardienne pour qu'un changement se produisît et qu'un second interlocuteur, la rébellion, fût pris en compte. Sans vouloir enlever aux autorités tchadiennes leur rôle de premier plan, la nouvelle équipe dirigeante française introduisit ainsi un élément inédit dans la politique de la France. Certes, il ne s'agissait pas d'épouser les idées de la rébellion. En ce sens, celle-ci ne fut pas prise en compte pour elle-même mais plutôt considérée comme un phénomène que l'on ne pouvait ni ne devait plus nier sans risquer de graves déboires. La stratégie fut donc de l'enregistrer afin de tenter de l'annihiler. Compte tenu de cette dernière donnée, l'évolution française fut certaine. Cependant la question qui se pose est de dater cette prise de conscience. Nous pouvons constater que la position française ne s'affirma pas dans les faits immédiatement après l'investiture de Valéry Giscard d'Estaing : il fallut attendre l'élaboration d'une analyse, au départ inexistante, avant que celle-ci se mît en place. En fin de compte, nous pouvons dégager trois phases qui marquèrent l'évolution de la politique tchadienne de la France.

La France aux côtés des autorités tchadiennes

La première phase se situa de 1974 aux lendemains du coup d'État tchadien d'avril 1975. Elle fut en quelque sorte la poursuite de la politique des prédécesseurs de Valéry Giscard d'Estaing. La rébellion n'était pas intégrée à la politique française car elle n'était pas encore perçue comme un interlocuteur nécessaire, qualité qui restait l'apanage des autorités tchadiennes. Ainsi la France se tenait aux côtés de celles-ci, et les difficiles relations bilatérales, de même que le coup d'État ne vinrent pas démentir cette attitude.

Depuis 1970, les frictions entre les deux pays avaient été nombreuses. Le changement survenu à la tête de l'État français en 1974 apporta tout d'abord un léger mieux. Le président tchadien Tombalbaye pouvait penser qu'une page était tournée et que l'occasion était à saisir, d'autant que la situation tchadienne, tant sur le plan économique que politique, était particulièrement grave. Le pas fut donc franchi. La visite de F. Tombalbaye, en novembre 1974, alors que celui-ci n'était pas venu en France depuis avril 1972, marqua officiellement la réconciliation entre les deux pays.

Mais les aléas des relations avaient montré à la nouvelle direction française que le président tchadien n'avait pas les qualités d'un dirigeant sûr, d'autant que le pouvoir giscardien eut à subir lui-même quelques déconvenues et notamment le refus de Tombalbaye de participer au sommet franco-africain de Bangui, en février 1975. Ainsi, bien qu'il ne fût pas, loin de là, un opposant à la France, F. Tombalbaye la gênait-il par son verbe fou, ses côtés imprévisibles, plus qu'il ne la servait. La France continuait toutefois à accorder son aide à ce régime mais, en même temps, attendait la venue au pouvoir d'hommes plus fiables. Son attente fut satisfaite par le coup d'État militaire du 13 avril 1975 qui fut moins provoqué par la politique menée par F. Tombalbaye depuis l'indépendance, et qui avait pourtant entraîné une dégradation continue de la situation économique et politique, que par les excès du dirigeant tchadien lors des trois années précédant sa destitution et dont le dernier fut d'engager un conflit avec l'armée. Cette erreur lui fut fatale, il perdit et le pouvoir et la vie.

Après le coup d'État, la France se déclara surprise par les événements et indiqua qu'il ne fallait escompter aucune réaction de la part de la présidence de la République. Cette affaire, ajoutait-on, était strictement d'ordre intérieur. Le gouvernement français signifiait, de cette façon qu'il n'avait été informé du putsch qu'une fois celui-ci survenu. Or, pour deux raisons principales, il apparaît difficile de croire qu'il n'eut pas connaissance de ce qui se tramait contre le président Tombalbaye.

La première tient à la présence militaire française au Tchad, encore considérable à cette époque. Placée à différents postes importants des forces de sécurité tchadiennes, l'assistance militaire française pouvait-elle ignorer des déploiements de troupes dont certaines roulèrent pendant deux jours pour atteindre N'Djamena et aider à la réussite du coup de force ? Certes, les autorités tchadiennes ne s'aperçurent de rien, certainement parce que, selon une source sûre (1), les militaires camouflèrent le déplacement de ces unités en profitant du mouvement rebelle qui opérait dans le secteur Chari-Baguirmi, pour demander une mission de lutte contre celui-ci. Aussi, il est possible que les autorités de N'Djamena furent abusées par un autre fait. Le 20 avril, le commandant Kamougué, un des organisateurs du coup d'État, se félicita du rôle de certains Français dans le putsch, en soulignant : « L'ancien président Tombalbaye était un grand naïf, il payait des mercenaires pour nous surveiller mais en fait c'est nous que ces gens-là renseignaient » (2). Ces propos apparaissaient comme une allusion au rôle joué par le commandant Gourverneq, ancien officier français qui dirigeait le Centre de coordination et d'exploitation du renseignement, poste qu'il cumulait avec le commandement de la Garde nationale et nomade tchadienne. Ainsi peut-on avancer l'hypothèse selon laquelle un rouage des services d'information de Tombalbaye, et non le moindre, se gripa. Il est à relever aussi que les troupes que commandait Gourverneq ne se portèrent pas au secours du président tchadien. De plus, son maintien dans ses fonctions et sa désignation comme membre de la plus importante des quatre commissions d'études et d'enquêtes créées par les successeurs de Tombalbaye, à savoir la Commission militaire, pourraient confirmer que Gourverneq a joué un rôle dans ces événements. Certains observateurs ont même soutenu l'idée qu'il aurait eu une action beaucoup plus déterminante en tant que dirigeant du coup d'État, d'où ils concluaient à la participation active de la France dans le putsch. Ce point n'est pas certain, mais il est au moins probable que Gourverneq savait ce qui se complotait. S'il était au courant, il semble vraisemblable que l'armée française l'était aussi, informée soit par lui, soit par ses propres services spéciaux opérant au Tchad.

Une seconde raison, reposant sur des indications sûres, nous permet de penser que la France n'ignorait pas ce qui se préparait. Du fait de la concentration militaire française à N'Djamena même, le minimum de conditions à remplir pour mener à bien le putsch était de s'assurer que la France n'entrerait pas en action en faveur de Tombalbaye. Or, une source digne de foi nous signala

(1) Les entretiens dont nous faisons état dans cet article, ont été menés en collaboration avec Robert Buijtenhuijs.

(2) *Le Monde*, 26 avr. 1975.

qu'effectivement, les militaires tchadiens « tâtèrent le terrain ». Certes, ils ne reçurent pas de garanties fermes ; la France s'abstint plutôt de répondre. Mais, au moment des événements, elle n'intervint pas. Dans le cas contraire, les militaires, ils le savaient, auraient été écrasés. De la sorte, la France montra ses motivations qui se limitaient sans conteste à écarter l'homme qui représentait l'excès. Il ne s'agissait pas d'éliminer un type de régime qui favorisait une situation de dépendance à l'égard de la France. Aussi le profil des futurs dirigeants — officiers souvent formés dans les écoles et même dans les rangs de l'armée française — ainsi que leurs bonnes dispositions à l'égard de la France étaient autant de qualités satisfaisantes et qui paraissaient d'heureux augure.

Ainsi la France se situait-elle, en cette période, du côté des autorités tchadiennes. Rien ne permet de croire, au regard des faits, que la rébellion était reconnue comme un élément important dans les relations franco-tchadiennes. Elle put même représenter une raison supplémentaire pour la France d'abandonner Tombalbaye. Perçue comme née de la politique de ce dernier, on put penser lui enlever toute raison d'être en remplaçant l'homme dont elle contestait la représentativité. Très vite, cependant, la rébellion condamna le régime du général Malloum et déclara qu'elle poursuivait la lutte. Elle ne refusait pas un homme mais un type de régime.

Dès lors, les calculs français, si tels ils étaient, devaient déjà être déçus. Mais l'avenir allait aussi contrarier le bel optimisme porté à l'endroit des nouvelles autorités tchadiennes, car la raison première qui avait amené la France à accepter sinon à encourager le coup d'État, à savoir créer avec le Tchad des relations sur des bases plus saines, s'avéra une autre erreur de calcul. Certes les militaires ne remirent pas fondamentalement en cause ces rapports mais, quelque temps après leur installation, la situation se détériora entre les deux pays et ceci à l'occasion de l'affaire Claustre.

L'affaire Claustre, une étape dans la politique française

L'affaire Claustre débuta le 21 avril 1974, par une prise d'otages menée par le CCFAN dirigé par Hissène Habré. Elle dura jusqu'en janvier 1977, marquant presque exclusivement les relations franco-tchadiennes de 1975 à 1977. Elle déclencha, tout au long de cette période, bien des perturbations politiques. Au-delà du problème humain de la prise d'otages, elle fut pour ce qui nous intéresse un événement important et révélateur de la politique tchadienne de la France. Ce fut en effet à ce moment que des contacts s'engagèrent entre le gouvernement français et la rébellion. La France connut alors, par la force des choses, la rébel-

lion ou plutôt une partie d'entre elle en tant qu'interlocuteur nécessaire au même titre que le CSM (Conseil supérieur militaire) du général Malloum. Dès lors, les difficultés dans les relations bilatérales découlèrent du flou qui entourait la position de la France et de ses louvoiements entre ses deux interlocuteurs tchadiens. Dans cette perspective, nous n'aborderons pas ici les motivations des rebelles ni le sort des otages, nous limitant aux négociations et aux enseignements que l'on peut en tirer à propos de la politique tchadienne de la France.

A cet effet, quatre périodes de négociations peuvent, tout d'abord, être distinguées. La première, sous la présidence de F. Tombalbaye, se caractérisa par la lenteur sinon l'attentisme des actions françaises. Quatre semaines s'écoulèrent avant qu'une rencontre n'ait lieu entre un émissaire français et les responsables du CCFAN. Une fois connues les exigences de Hissène Habré, le président tchadien les refusa et la France, fort peu enthousiaste (3), tenta de le faire revenir sur sa position. On usa plusieurs émissaires, en vain. Un épisode de ces négociations (dont bien des péripéties ne furent pas rendues publiques à l'époque) qui se déroula sous l'égide du commandant Gallopin, officier français du renseignement auprès du gouvernement tchadien, est révélateur de l'attitude française. Gallopin fut exécuté au début du mois d'avril 1975, après avoir été retenu neuf mois par Hissène Habré, et sans que la France intervînt, probablement parce que les milieux officiels français, soumis à la « nouvelle » (?) exigence du chef du CCFAN de se voir livrer des armes, ne prirent pas au sérieux la menace. Il semble ainsi que la France, au cours de cette période, voulut tester les limites de ses actions possibles à l'égard des rebelles mais qu'elle n'accorda pas à ces derniers le sérieux nécessaire. D'autre part, elle se conduisit avec prudence à l'égard de Tombalbaye car, comme nous l'avons noté précédemment, les relations franco-tchadiennes étaient déjà difficiles en elles-mêmes. Puis le coup d'État mit fin à cette période de négociations.

La seconde phase vit naître l'espoir de se débarrasser rapidement de l'affaire grâce à l'arrivée au pouvoir d'hommes attendus par la France. Mais, le 23 juillet 1975, le CSM refusa d'entériner un accord conclu entre Hissène Habré et Stéphane Hessel, nouveau négociateur français. D'une part, il fut reproché à S. Hessel de ne pas avoir informé le CSM de la teneur des négociations qu'il menait avec Habré et de s'être ingéré dans les affaires intérieures du Tchad. D'autre part, les militaires se déclarèrent persuadés que des armes avaient été livrées au chef du CCFAN. Ils

(3) Voir le refus du Premier ministre Pierre Messmer, d'une des exigences de Hissène Habré : la diffusion d'un « manifeste politique ». *Le Monde*, 1^{er} fév. 1977.

suspendirent l'autorisation donnée aux Français de négocier directement avec Hissène Habré et décidèrent d'entreprendre une « négociation globale » avec la rébellion, dans le cadre de laquelle devait notamment se traiter l'affaire Claustre. La France qui avait cru, après le coup d'État, pouvoir compter sur une marge de manœuvre plus grande et qui avait peut-être de ce fait abandonné en partie sa prudence, voyait ses espoirs déçus par l'intervention des militaires. Elle accepta de se soumettre car les relations franco-tchadiennes paraissaient en jeu.

Mais elle n'attendit pas longtemps pour reprendre l'initiative. A la suite d'un ultimatum menaçant la vie de Mme Claustre, lancé le 27 août 1975 par Hissène Habré qui exigeait l'exécution, avant le 23 septembre, de l'accord conclu avec S. Hessel, la France intervint à nouveau, en tournant l'interdiction de négocier directement. La tension monta entre Paris et N'Djamena qui, le 22 septembre, décida de paralyser toute activité militaire française sur le sol tchadien et ordonna l'évacuation de la base militaire de Sahr. Ceci marquait la première mesure concrète, quoique restreinte, du CSM à l'encontre de la France. Elle fut suivie, le 27 septembre, par la demande du retrait des troupes françaises stationnées au Tchad, qui répondait à la livraison en argent d'une partie de la rançon. La France dut s'exécuter. Mais Mme Claustre ne fut pas libérée, bien qu'en octobre, le gouvernement français indiquât que la totalité de la rançon (argent, denrées, matériel non militaire) avait été remise. Hissène Habré ne s'en était pas satisfait et réitérait, disait-on, ses exigences d'armes. La France sollicita alors l'aide des organisations internationales, sans résultat sinon celui de se voir reprocher par le CSM de faire fi, une fois de plus, de la souveraineté tchadienne et de vouloir internationaliser le conflit du Tchad. Dès lors, les militaires refusèrent d'entendre parler de l'affaire Claustre qu'ils jugèrent « classée » (4). On était dans l'impasse. Les négociations n'avaient pas fait avancer la libération de Mme Claustre et avaient plutôt engagé les relations franco-tchadiennes sur une voie critique.

Mais le point de non-retour n'était pas atteint. Dès la fin décembre 1975, la détente entre la France et le Tchad commença à se faire jour. Bientôt, des deux côtés, on parut parler le même langage. La France, en laissant entendre que le dénouement de l'affaire Claustre dépendait de l'entreprise de ralliement menée par le CSM (5), semblait se ranger à l'avis des autorités du Tchad qui considéraient le problème de la prise d'otages comme purement tchadien. Le mois de mars 1976 vit la réconciliation officielle entre les deux pays à l'occasion de la visite du Premier

(4) « La coopération assainie », *Le Monde*, 29 oct. 1975.

(5) Voir la déclaration du ministre de

la Coopération, Pierre Abelin, à l'occasion de la présentation des vœux à la presse le 6 janvier 1976. *Le Monde*, 8 janv. 1976.

ministre français, Jacques Chirac, venu signer à N'Djamena de nouveaux accords de coopération. De l'affaire Claustre il fut peu question, le but du voyage ne se situait pas à ce niveau pour chacun des deux gouvernements. Seulement, la France avait beau jeu de dire qu'elle laissait le CSM prendre les initiatives nécessaires pour résoudre le problème quand, de son côté et en sous-main, elle avait entrepris de renouer les contacts avec le CCFAN par l'intermédiaire de la Libye. Ce fut par l'intervention des autorités libyennes que prit fin l'affaire Claustre.

L'heureux dénouement ne doit pas cacher que, pendant près de trois ans, l'attitude de la France fut marquée de l'équivoque tant à l'égard des autorités tchadiennes que vis-à-vis du CCFAN. Allant de l'un à l'autre, elle sembla les privilégier tour à tour en un mouvement incertain.

A l'égard du CSM, la France agit souvent à sa guise mais toujours en évitant le point de non-retour quand le premier commençait à tirer le signal d'alarme. Tel était notamment le sens de la demande des militaires tchadiens du retrait des troupes françaises, solution médiane qui était plus qu'une protestation véhémement mais moins qu'une rupture. Des contacts furent d'ailleurs maintenus. Ils permirent la venue à N'Djamena de Jacques Chirac, qui marquait la volonté de part et d'autre de retrouver des relations plus étroites. Malgré tout, cette visite n'avait pas pour unique raison de rasséréner le CSM ; il s'agissait aussi de rassurer l'Afrique francophone où l'affaire Claustre avait fait naître de vives préoccupations (6). Il reste que les autorités tchadiennes furent souvent écartées des négociations. Le plus fréquemment, les initiatives françaises furent menées sans accord ou même concertation préalable avec les militaires. Leurs diverses réactions consécutives aux agissements français furent éclairantes à cet égard. Exaspérés, humiliés, ils se sentaient compter pour quantité négligeable. On discutait d'égal à égal avec un « chef de bande », sans passer par eux et même ensuite en éludant leurs décisions. Après le dénouement, ils déclarèrent encore n'avoir jamais été informés des actions entreprises par la France, contrairement à ce que prétendit le gouvernement français. N'ayant rien à gagner de telles affirmations, sinon un certain discrédit, le CSM les aurait-il soutenues si elles n'avaient été exactes ?

Aussi, le CSM accusa la France d'ingérence dans les affaires intérieures du Tchad et en particulier au moment de l'intervention de S. Hessel. Selon une source sûre, ce dernier proposa à Hissène Habré un rapprochement avec le gouvernement Malloum,

(6) Voir l'allocution du Premier ministre Jacques Chirac, dès son arrivée à N'Djamena. *Le Monde*, 6 mars 1976.

faisant valoir que d'après ses contacts à N'Djamena, la chose était possible. Hissène Habré n'aurait pas répondu par la négative, mais le CSM prit très mal cette démarche.

Un dernier point concerne l'accusation faite par le CSM de livraison d'armes. Officiellement, la France ne pouvait se compromettre par un tel acte mais, au regard d'informations que nous avons pu recueillir, il apparaît qu'elle contourna le problème en concluant un accord à deux versants : S. Hessel s'engageait à ce que la France remît les vivres, l'argent et le matériel non militaire, Pierre Claustre, le mari de l'otage, était chargé de livrer les armes sans être couvert officiellement par les autorités françaises. Il tenta de le faire avec l'aide d'un tiers, un pilote nommé Raymond Thiry (7). Mais l'accord tourna court car P. Claustre ne réussit à livrer qu'une partie des armes. Cet épisode fit, en France, l'objet d'une enquête du Sénat, à la suite d'une plainte du pilote qui disait avoir été lésé. La conclusion du rapporteur est des plus intéressantes : il écrit avoir « acquis l'intime conviction qu'il existe au moins l'apparence d'une mission de service public » (8).

Parallèlement au double jeu de la France à l'égard du CSM, on doit également noter celui qu'elle joua vis-à-vis des rebelles. On discerne notamment pourquoi, lors des négociations avec S. Hessel, Hissène Habré avait tu extérieurement ses exigences d'armes et les réitéra par la suite. La France qui avait effectivement versé la totalité de la rançon officielle dit alors ne pas comprendre la volte-face de Hissène Habré. Ce dernier s'était vu frustré de la clause de l'accord qui l'intéressait le plus : les armes, dont en outre la partie livrée ne correspondait pas aux promesses. Dès lors, on peut se demander si ce fut le refus du CSM d'entériner l'accord Hessel-Habré qui empêcha la libération de Mme Claustre ou le mécontentement de Habré à la suite du non-respect de la partie secrète de l'accord.

Finalement, la France ne sut pas choisir entre l'un ou l'autre des camps tchadiens opposés, mais nous verrons ultérieurement que tel n'était pas son but. L'affaire Claustre est ainsi révélatrice d'une évolution de la politique française à travers la prise de conscience, postérieure vraisemblablement au coup d'État tchadien, du poids de la rébellion. D'une part, le gouvernement de V. Giscard d'Estaing avait pu noter que cette rébellion n'avait pu

(7) R. Thiry, *Ma mission au Tibesti à bord du D.C.4*, Paris, La Table Ronde, 1977, 254 p. L'auteur dit avoir eu rapidement et facilement toutes possibilités d'envol et signale l'existence d'appels téléphoniques obligeants de personnages hauts placés pour le convaincre d'accepter cette mission.

(8) Rapport fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la pétition n° 3151 du 4 février 1977, par Marcel Rudloff, n° 94, Sénat, Annexe au procès-verbal de la séance du 24 novembre 1978.

être anéantie militairement sous ses prédécesseurs. D'autre part, elle ne s'était pas ralliée au CSM comme on l'avait probablement espéré. Une autre raison put jouer : le Nord-Tchad qui semblait jusque-là avoir été délaissé par la nature, se révélait receler des richesses minières. Enfin, les premiers contacts noués avec la rébellion, ou une partie d'entre elle, avaient montré qu'elle était un interlocuteur valable et donc susceptible de l'être à l'avenir. La prise de conscience était née.

A partir de 1978, une politique plus apparente

Avec l'affaire Claustre, les signes d'une évolution étaient apparus mais la prise de conscience ne signifiait pas que la rébellion avait été intégrée à la politique giscardienne. En ce sens, certains éléments restés flous pouvaient encore présumer d'une possible poursuite de la politique inaugurée sous de Gaulle. Ainsi ce n'est qu'*a posteriori* que l'affaire Claustre peut être considérée comme une étape. Cependant, le tournant décisif se fit à partir de 1978 à l'occasion des difficultés du CSM, provoquées par l'offensive militaire de Goukouni Weddeye (9) de juin-juillet 1977, reprise début 1978 et soutenue par les Libyens. La France mit alors en œuvre sa « solution politique » et ceci en deux temps. D'abord elle tenta de greffer la rébellion sur le régime Malloum, principalement en favorisant l'ascension politique de Hissène Habré. Puis, du fait de la guerre civile de février-mars 1979 entre Habré et Malloum, un second tournant se fit jour, marqué par une déviation de la politique française qui changea dans sa forme mais pas dans son contenu. La France chercha alors à réunir d'un coup toutes les tendances tchadiennes au pouvoir.

La France s'engagea d'abord militairement au Tchad, mais avec prudence et par étapes, du fait des élections législatives qui se profilaient à l'horizon politique français. Après un soutien limité en 1977 et au début de 1978, et dès que furent connus les résultats électoraux du premier tour, le 12 mars 1978, des unités furent envoyées au Tchad dans la plus grande discrétion (10). Mais ce ne fut qu'en avril que le gros des troupes fut détaché de France. Un corps expéditionnaire d'environ 2 500 hommes, soutenu par des moyens aériens suffisants pour lui donner la maîtrise de la situation, s'activa au Tchad jusqu'au début du mois de juin, date à laquelle les combats cessèrent.

(9) En mars 1978, Goukouni était parvenu à réunir sous son commandement toutes les tendances importantes du FROLINAT, à l'exception des FAN de Hissène Habré.

(10) A. Thivent, « L'impossible mission de l'armée française », *Le Monde diplomatique*, mars 1980, pp. 21-22.

L'opération militaire avait plusieurs objectifs. Il importait, en premier lieu, de sortir le général Malloum de l'impasse où l'avaient placé les accords de Benghazi du 27 mars 1978. En février 1978, à la fois acculé à arrêter les combats, car débordé par l'offensive de Goukouni qui n'avait pu être contrée faute d'une aide française consistante, et désireux de gagner du temps comme le lui demandait, semble-t-il, la France en attendant qu'elle puisse intervenir, Malloum avait accepté de négocier. Pour la première fois, les deux adversaires tchadiens se rencontrèrent lors de la conférence de Sebha-Benghazi du 23-27 mars. Ce fut à ce moment que la France s'interposa. Les accords de Benghazi ne pouvaient en effet la satisfaire pour trois raisons. D'abord, une des clauses des accords, qui engageait les deux parties tchadiennes « à fournir toute facilité » à un comité militaire nigéro-libyen pour enquêter sur « la présence de troupes ou bases militaires étrangères » au Tchad, visait particulièrement l'action « d'assistance technique française ». La France demanda donc au général Malloum de la dénoncer, ce qui fut fait le 1^{er} avril. Cet épisode révéla, par ailleurs, un désaccord sur la voie à suivre pour mettre fin au conflit, entre le chef de l'État et le vice-président tchadien, le colonel Djimé, chef de la délégation aux accords de Benghazi. Ce dernier voulait avant tout obtenir un cessez-le-feu et revoir le contenu des accords lors de négociations ultérieures. En second lieu, les accords qui laissaient aux deux rivaux tchadiens la libre circulation sur le territoire national, risquaient à terme de placer le CSM en position de faiblesse en ouvrant les portes de N'Djamena au FROLINAT et à ses conseillers libyens. Enfin, la conférence de Sebha-Benghazi vit la Libye s'imposer comme juge et partie dans le conflit tchadien. Ainsi ce furent l'influence grandissante de la Libye et son aide au FROLINAT, plus que ce dernier en tant que tel, qui alarmèrent la France et la poussèrent finalement à agir.

Dès lors, les buts immédiats de l'opération militaire étaient d'annuler les effets des accords de Benghazi. C'est pourquoi la France intervint plus massivement après ceux-ci. Mais la décision française n'avait pas, par les moyens et les buts qu'elle se fixait, le caractère salvateur des interventions militaires sous de Gaulle et Pompidou. L'action militaire ne devait pas, contrairement aux espérances du président Malloum, écraser la rébellion, mais contenir les deux camps adverses respectivement au sud et au nord d'une ligne de sécurité coupant le Tchad en deux. À sa manière, la France voulait ainsi permettre la mise en œuvre de négociations conformément à sa « solution politique », et non simplement militaire, pour laquelle chaque partie tchadienne était nécessaire.

Cette « solution politique » amena donc la France à s'orienter vers trois actions simultanées. Outre le rôle d'arbitre militaire noté

précédemment, elle mena une activité diplomatique auprès des Libyens (11), leur demandant, au minimum, de reconsidérer leur progression en des termes plus modestes, conseil qui fut de toute évidence entendu. Enfin, le président Malloum fut encouragé à relancer la politique de « réconciliation nationale », mais selon la formule française, c'est-à-dire non pas en attendant une reddition des rebelles, comme tel était le vœu du président tchadien, mais en les associant au pouvoir.

A la fin de l'offensive de Goukouni, la France n'avait que partiellement réalisé ses objectifs. Elle avait certes empêché, comme elle le souhaitait, une victoire intégrale de l'un des deux camps, mais elle avait fait perdre son avantage au FROLINAT en relevant le président Malloum et celui-ci ne se sentait plus en position de faiblesse. Les négociations achoppèrent ensuite sur le problème des troupes étrangères au Tchad. Le dialogue fut bientôt rompu, « la réconciliation nationale » n'aboutit pas.

La France ne renonça pas pour autant à sa « solution » et la disponibilité de Hissène Habré lui donna l'occasion d'en voir un début d'application. Après l'affaire Claustre, Hissène Habré était retombé dans l'ombre. L'histoire avait mal fini pour lui puisqu'évincé de la direction du CCFAN, il avait dû se réfugier au Soudan. Là commença son ascension vers les sphères de l'État. Elle se fit en deux étapes. D'abord, sous le parrainage actif du Soudan, un accord fut signé le 16 septembre 1977 entre une délégation du CSM et une autre menée par Hissène Habré, après la tenue de pourparlers du 2 au 15 septembre. Pour des raisons tactiques, l'accord ne fut rendu public qu'au début de 1978. Suspendues provisoirement, du fait vraisemblablement de l'offensive de Goukouni, les négociations entre les deux parties reprirent en août. Un accord définitif fut conclu le 25 août, qui nomma Hissène Habré Premier ministre et promulgua une nouvelle constitution au travers du texte de la « Charte fondamentale ».

Bien qu'elle fût probablement au courant des négociations, la France ne prit pas part à l'accord de Khartoum. Mais il semble par contre qu'elle joua un rôle important en août 1978 en poussant le CSM à une rapide entente avec Hissène Habré et surmonta ainsi les réticences qu'elle pouvait avoir à l'encontre de ce leader du Nord. Resté seul en lice du fait de l'échec des actions tentées auprès des autres tendances de la rébellion et notamment auprès de Goukouni, Hissène Habré semblait en outre apte à débloquer la situation. Sur le plan militaire, il paraissait en mesure d'assurer une relève dans ce conflit où la France s'enlisait. Politiquement, il pouvait d'une part apparaître comme le premier

(11) Voir la déclaration du ministre des Affaires étrangères, Louis de Guiringaud, à l'Assemblée nationale, le 8 juin. *Le Monde*, 10 juin 1978.

maillon de la chaîne susceptible d'entraîner les autres tendances et, d'autre part, par son nationalisme antilibyen, représenter une solution intéressante au regard de l'influence libyenne. Ainsi, à travers Hissène Habré, favorisait-on l'association au pouvoir du Nord rebelle, et même plus du Nord rebelle antilibyen, comme le fait remarquer R. Buijtenhuijs (12).

Mais cette première étape ne fut pas suivie par d'autres, du moins dans la forme où la France avait, au départ, envisagé sa « solution politique ». En effet, peu de temps après la constitution du nouveau gouvernement, l'opposition entre le président Malloum et Hissène Habré se révéla, pour déboucher sur la première bataille de N'Djamena, du 12 au 15 février 1979. Ces événements semblèrent tout d'abord remettre en cause les « efforts » français. En fin de compte, ils permirent à la France d'entrevoir une possibilité de s'extraire du conflit sans compromettre sa « solution politique ». Ce fut alors qu'intervint le second tournant de la politique tchadienne de la France, au cours de la deuxième phase de la bataille de N'Djamena.

Dans un premier temps, l'armée française au Tchad, commandée par le général Forest, favorisa Hissène Habré en lui évitant de subir de trop lourdes pertes, comme il était à craindre si l'aviation tchadienne poursuivait ses pilonnages contre le PC des FAN. Ainsi, le général Forest fit obstacle au décollage des avions, en principe sous commandement tchadien mais pilotés par des mercenaires français. Ce faisant, il obéissait certes à un souci humanitaire, celui d'épargner les populations civiles, mais il dérogeait à la neutralité française déclarée et empêchait tout compte fait que Hissène Habré fût mis hors jeu. La France paraît ainsi au plus pressé en mettant momentanément le président Malloum de côté afin de préserver sa « solution politique ». Et, contrairement à ce qui fut souvent avancé, elle n'avait pas l'intention d'abandonner ses alliés de toujours, Malloum et le Sud, pour Habré et le Nord rebelle, et donc de changer de camp. Les deux hommes lui étaient nécessaires et prévus dans sa « solution ». D'ailleurs, Hissène Habré ne reçut pas les moyens de l'emporter et on tenta même, plus ou moins, de retenir son avancée. Il ne fut donc pas choisi pour lui-même, mais en tant que pion dans le jeu français. Cette démarche permit la signature d'un cessez-le-feu, le 19 février, d'où n'émergeait ni vainqueur ni vaincu.

Seulement, si la France avait besoin des deux hommes, sa « solution » semblait, à ce moment, dans l'impasse. En effet, le président Malloum, ayant échoué, ne semblait plus à même

(12) R. Buijtenhuijs, *Le FROLINAT, la Libye et la France : There is some system in their madness*, Paper presented at the seminar on the political crises on West

Africa's islamic frontier, School of Oriental and African Studies, Londres, 24-26 juin 1982.

d'accomplir la « réconciliation nationale » telle que la voulait la France. Quant à Hissène Habré, loin d'avoir gagné le soutien du Sud déjà réticent à son égard, il avait, lors de son passage au gouvernement, avivé les oppositions. De plus, il n'avait pas été capable d'entraîner avec lui les autres factions du Nord rebelle, contrairement aux souhaits français. Ce fut le FROLINAT qui, sans le savoir, sortit la France de ce mauvais pas.

Vers le 20 février 1979, des éléments isolés des FAP de Goukouni vinrent à N'Djamena et, de leur propre initiative, prirent contact avec l'état-major français par une lettre datée du 23 février. Selon une source française sûre, la délégation FAP rencontra le général Forest le 28 février et un accord verbal en cinq points fut conclu : pas d'intrusion massive des FAP à N'Djamena, pas d'attaque contre la garnison FAT de Moussoro, pas d'occupation de Massaguet (ville voisine de N'Djamena), libre circulation des forces françaises sur tout le territoire du Tchad, et demande instante du Front pour que la France assure la défense du Tchad face à la Libye et occupe ainsi Faya-Largeau au nord.

Alors qu'en 1978, la France leur avait barré la route vers la capitale, elle ne fit donc rien pour empêcher l'arrivée des troupes FAP à N'Djamena à la fin février. Ce fut vraisemblablement du fait des pourparlers et grâce à l'accord verbal que ces dernières purent sans encombre descendre sur N'Djamena et y faire ensuite leur entrée. A ce moment, le FROLINAT put être perçu par la France comme il se présentait dans la lettre sus-mentionnée, à savoir une troisième force à même de départager les deux autres et de favoriser une réconciliation nationale. La France ne pouvait que sauter sur cette heureuse occasion qu'elle avait souhaitée mais qu'elle n'avait peut-être pas envisagée comme possible à ce moment précis. L'arrivée du FROLINAT dans de si bonnes dispositions, évitait à la France d'avoir à choisir entre ses deux protégés.

Mais, du 5 au 11 mars, les combats reprirent à N'Djamena à l'initiative, semble-t-il, du président Malloum qui n'avait pas apprécié l'attitude française à l'égard de Hissène Habré et se serait senti en mesure de vaincre ce dernier. Le FROLINAT, qui s'était montré désireux de ne pas se mêler au conflit, s'engagea en définitive dans la bataille, apparemment sous la pression de sa base qui manifesta ainsi un sentiment de solidarité religieuse (ou ethnique) en faveur de Hissène Habré. Bien qu'en combats séparés, les deux tendances du Nord luttèrent de ce fait contre le président Malloum.

Dès lors, les événements venaient encore bousculer le choix français. La France tenta alors, par l'intermédiaire du général Forest, d'empêcher la victoire des tendances du Nord. Encore une fois, il ne fallait ni vainqueur ni vaincu. Après une intense acti-

vité diplomatique menée par le général Forest, des réunions qui révélèrent la multiplication des protagonistes tchadiens et des intervenants extérieurs, un gouvernement, le GUNT, fut formé non sans mal, en novembre 1979, sous la présidence de Goukouni et avec l'approbation active de la France.

Goukouni paraissait finalement, pour Paris, l'homme de la situation et, comparé aux autres, le mieux placé pour rassembler et satisfaire les divers groupes tchadiens. Ainsi, du fait des événements, la France opérait par ce choix un changement de tactique. Au lieu d'associer par étape la rébellion au gouvernement Malloum, comme on l'aurait sans aucun doute préféré, on réunissait d'un coup toutes les parties tchadiennes dans un même gouvernement. Cette solution semblait susceptible de durer et avait en outre l'avantage de précipiter la mise en place de la politique française. Dictée par les événements, cette adaptation nécessaire avait, malgré tout, pour objectif d'aboutir au même résultat : l'élargissement des bases du pouvoir. Pour cette raison, il n'était pas question, cette fois encore, de changer de camp en abandonnant les alliés traditionnels du Sud. Si le président Malloum ne représentait plus l'élément central de la « solution politique », il en était encore considéré comme une composante à part entière, tout comme Hissène Habré et les autres tendances. Certes, avec Goukouni à la présidence, la rébellion du Nord entraînait en force au gouvernement, mais la présence des autres parties tchadiennes devait pouvoir limiter cette prééminence. Ainsi, la rébellion et Goukouni ne furent pas non plus choisis en tant que tels, et plus que la carte Goukouni, c'était le jeu Goukouni et Union nationale que l'on adoptait.

De ce fait, la France ne transigea pas avec sa « solution politique ». Seulement un dernier point qui présenterait la France désireuse ou contrainte d'accepter « l'homme des Libyens », alors qu'elle avait plutôt semblé jusque-là se rapprocher des rebelles du Nord antilibyens, pourrait à tort le laisser croire. Ceci peut être effectivement contredit. Certes, lors de son offensive de 1977-1978, Goukouni était soutenu de façon assez conséquente par la Libye. Mais les relations entre les deux parties se détériorèrent bientôt. Comme le signale A. Thivent (13), « Goukouni comprit tout d'abord (en 1978) que l'armée française le laisserait maître chez lui ». Il pouvait donc aller à sa guise dans le Nord et pour cela n'avait pas besoin des Libyens. Ensuite, des affrontements opposèrent, en août 1978, les forces de Goukouni à celles d'Acyl Ahmat. La Libye soutint ces dernières, dans le but, semble-t-il, d'écartier Goukouni de la direction du FROLINAT.

(13) A. Thivent, *art. cit.*

Goukouni « se sépara alors de tous ses assistants libyens » (14). En fait, il n'avait conclu une alliance avec son voisin du Nord que par souci tactique et conjoncturel : au regard de ses moyens, face à ceux des autorités tchadiennes qui bénéficiaient du soutien français, Goukouni avait besoin d'un appui, car il ne pouvait, selon ses propres paroles, lutter à la fois contre le gouvernement tchadien et contre la Libye. Enfin, le FROLINAT n'avait-il pas demandé l'aide militaire de la France contre la Libye lors de l'accord verbal de février 1979 avec le général Forest ? La France refusa cette aide, probablement parce qu'elle jugeait trop risqué de s'opposer de cette façon à la Libye, mais cela faisait apparaître clairement les dispositions du FROLINAT. Détaché des Libyens, Goukouni pouvait donc satisfaire aux exigences françaises.

Pour toutes ces raisons, le choix de Goukouni et de l'Union nationale sembla susceptible de favoriser les desseins français. Au reste, il exprimait la mise en œuvre de la « solution politique » de la France. En résolvant le problème tchadien, il permettait à la France, en dernier ressort, de se retirer d'un conflit devenu bien encombrant, tout en conservant ses positions au Tchad. Enfin, la mise en place de l'union nationale semblait capable de faire pièce aux convoitises d'autres pays sur le Tchad, ou au minimum de composer avec eux comme il apparaissait nécessaire.

De 1974 à 1979, la position française évolua donc considérablement. Et le tournant qui s'opéra en 1978 ne connut de déviations que du fait du rebondissement des événements, sans entamer en soi la « solution » recherchée. La politique française était certes dictée par l'intérêt de maintenir sa mainmise sur le Tchad. On pouvait penser que la rébellion qui n'avait pu être réduite, risquait un jour ou l'autre d'accéder au pouvoir. Il valait mieux accompagner son ascension, et par là y mettre des restrictions, que de la laisser y parvenir seule ou entourée par d'autres. Aussi fallait-il trouver un compromis et le faire accepter. Ce fut dans ce sens que la « réconciliation nationale » parut à la France une bonne formule. Si celle-ci n'aboutissait pas, la solution fédérale avait aussi été envisagée (15). La politique française pouvait se prévaloir d'une certaine logique mais elle pécha par optimisme.

En effet, dès sa constitution, en novembre 1979, le GUNT se trouva dans une situation de dysfonctionnement sinon de non-fonctionnement, du fait de l'ambition de chacune de ses parties constituantes d'accaparer la totalité du pouvoir. Et, en mars 1980, à l'initiative de Hisseine Habré, une nouvelle guerre civile fut

(14) *Ibid.*

(15) Conférence de presse du président

Valéry Giscard d'Estaing, le 15 février 1979. *Le Monde*, 17 fév. 1979.

déclenchée, opposant les FAN aux autres tendances du GUNT. Elle signifia l'échec de la « solution » française et révéla une mauvaise appréciation de la situation tchadienne. La France se retira alors progressivement du jeu tchadien.

Outre qu'elle ne sut pas prévoir les hautes prétentions personnelles de Hissène Habré, la France, comme le fait remarquer R. Buijtenhuijs (16), présuma de « la capacité du FROLINAT à gouverner un État moderne et surestima également l'unité du mouvement » dont le succès militaire et politique ne permit pas de maintenir la cohésion. Elle sous-estima en outre, comme le suggère A. Thivent, la capacité, et même peut-être la volonté, du Sud de faire face à tout gouvernement issu en tout ou partiellement du Nord. D'autant qu'en essayant de ménager chacun, la France mécontenta tout le monde et plus particulièrement le Sud qui ressentit l'attitude française comme un abandon : le départ du général Malloum du gouvernement et même du Tchad en est apparu comme le corollaire révélateur. De plus, associer une solution de type fédéral à son projet de réconciliation nationale était, de la part de la France, se couper des réalités tchadiennes car ceci n'était acceptable pour aucune des tendances du Tchad. Pire, c'était rendre ce projet suspect (17). Enfin, l'internationalisation du conflit tchadien, qui témoigna de la multiplication des intervenants extérieurs, se révéla plus difficile à contrôler qu'il n'était apparu *a priori*.

(16) R. Buijtenhuijs, *op. cit.*

(17) *Ibid.*